**SA MOURY CONSTRUCT**

Siège SOCIAL: à 1160 BRUXELLES, avenue Génicot 18

R.C Bruxelles 600 249 TVA 413.821.301

**AGO – 28 MAI 2013**

**PROCURATION**

# Procuration à faire parvenir à Moury Construct SA au plus tard le 22 mai 2013

LE SOUSSIGNE :

…………………………………………………………………………………………………………………….............................................................

……………………………………………………………………………………………………………………...........................................................

……………………………………………………………………………………………………………………..............................................................

Ci-après dénommé le « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

…………………………………………………………………………………………………………………….............................................................

……………………………………………………………………………………………………………………...........................................................

……………………………………………………………………………………………………………………..............................................................

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l’assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l’épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à 1160 Bruxelles, Avenue Génicot, 18, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale extraordinaire sera tenue le **28 mai 2013 à 15 heures** à **4020 Liège, rue du Moulin, 320**, avec l'ordre du jour sui­vant :

# ORDRE DU JOUR

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | OUI | NON | ABSTENTION |
| Rapport de gestion du Conseil d’Administration*Proposition de décision*: L’assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d’administration au 31 décembre 2012, y inclus le rapport de rémunération. |  |  |  |
| Comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2012*Proposition de décision*: L’assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2012, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 1,6000 par action. |  |  |  |
| Rapport du commissaire |  |  |  |
| Décharge aux administrateurs et au commissaire :*Proposition de décisions :**-* L’assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l’exercice 2012 ;- L’assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2012. |  |  |  |
| Nomination d’administrateur*Proposition de décision* : L’assemblée générale décide de remplacer à la fonction d’administrateur Monsieur Francis Lemmens par la société *VF Consult SPRL*, représentée par Monsieur Francis Lemmens ; |  |  |  |
| Divers |  |  |  |

Le mandataire pourra :

* représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale extraordinaire ne pourraît valablement délibérer.
* prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
* aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-ver­baux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

**Le mandataire :**

**- Pourra\* :**

**- Ne pourra pas\* :**

**Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l’ordre du jour suite à la demande d’actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social**

*\*Merci de biffer la mention inutile*

Fait à ……………………………………., le ………………………………………..

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »